



TAXE APPRENTISSAGE 2017

FAITES LE CHOIX

100% RÉUNION

**AVANT LE 28 FÉVRIER 2017
VERSEZ VOTRE
TAXE APPRENTISSAGE
À L'OCTA CONSULAIRE RÉUNION**

▶ N° Vert 0800 479 974

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

L'OCTA CONSULAIRE RÉUNION

La Chambre d'Agriculture et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat ont désigné la Chambre de Commerce et d'Industrie de La Réunion pour collecter la taxe d'apprentissage en qualité d'**OCTA Consulaire Régional** conformément à la réforme de la formation professionnelle (loi du 5 mars 2014) et par arrêté préfectoral du 24/11/2015.

L'OCTA Consulaire Régional s'engage à sécuriser l'utilisation des fonds libres de la taxe d'apprentissage au bénéfice **des centres de formation de La Réunion** éligibles à la taxe d'apprentissage.



POURQUOI VERSER LA TAXE D'APPRENTISSAGE À L'OCTA RÉUNION ?

+ SIMPLICITÉ

- Un bordereau unique pour les 3 chambres consulaires.
- Une adresse unique pour retourner les bordereaux : CCI RÉUNION - Service Taxe d'Apprentissage Libre réponse 21601 97401 SAINT-DENIS CEDEX.
- La possibilité de faire la déclaration en ligne sur www.reunion.cci.fr

+ PROXIMITÉ

- Pilotage direct par la CCI Réunion : accompagnement, conseils, réactivité.

+ SÉCURITÉ

- Expertise dans le traitement des dossiers et dans le dispositif apprentissage.

NOTRE PRIORITÉ: LA RÉUNION ET NOS JEUNES

En versant votre taxe à l'OCTA Consulaire Réunion, vous sécurisez les fonds pour le territoire réunionnais.